

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est donné aux personnes intéressées que le conseil municipal de la Ville de Beloeil doit statuer, lors d'une séance extraordinaire du conseil qui se tiendra le lundi 15 février 2010, à 19 heures, à la mairie de Beloeil située au 777, rue Laurier, sur la demande de dérogation mineure suivante :

880, BOULEVARD YVON-L'HEUREUX NORD, PARTIE DU LOT P-177 – ZONE C-609

Nature et effet de la demande :

La présente demande vise à ce que soient autorisés sur le site visé :

- un terrain d'une profondeur d'environ 55 mètres alors que le *Règlement de lotissement* exige une profondeur minimale de 80 mètres dans la zone visée;
- la localisation d'une aire de stationnement à moins de 3 mètres du bâtiment alors qu'en vertu du *Règlement de zonage*, aucune aire de stationnement ne doit être située à moins de 3 mètres du bâtiment principal;
- que l'espace entre l'aire de stationnement et le bâtiment ne soit pas entièrement gazonné alors qu'en vertu du même règlement, les espaces libres situés entre l'aire de stationnement et le bâtiment doivent être gazonnés et paysagés.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance extraordinaire du 15 février 2010.

Donné à Beloeil, ce 30 janvier 2010.

La greffière,

SYLVIE PIÉRARD, avocate.